

## Règles de Colportage en résidence

Par cosant, le 29/07/2013 à 11:07

Bonjour, Peut-on interdire le porte à porte, démarchage colportage dans les résidences privées ? et comment?

Si oui faut-il un vote en AG

Par HOODIA, le 29/07/2013 à 18:34

Oui ,vous pouvez le faire par un vote en AG ,cela ne devrait pas faire peur aux démarcheurs!

Par cosant, le 29/07/2013 à 22:39

Merci hoodia oui mais peut être un motif pour les renvoyer surtout que nous avons des interphones et que déjà ils ne devraient rentrer que pour les personnes souhaitant les recevoir.